



Rue du Cloître
CHAMPEAUX
77720

Tel 01 60 66 96 47

Email : SIRP.champeaux77@laposte.net

Compte-rendu de la réunion du Comité syndical

Séance du 15 mars 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
9	6	7

Convocation le :

15 mars 2022

Délibérations :

2022-03-01

2022-03-02

2022-03-03

2022-03-04

L'an deux-mil-vingt-deux, le mardi 22 mars à 18h30, en la mairie de Saint-Méry s'est réuni en session ordinaire, le Comité syndical régulièrement convoqué conformément aux articles L-2121-10 et L-2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP.

Etaient présents :

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP ;

Monsieur Bruno REMOND, vice-président et Maire d'Andrezel ;

Monsieur Joël MARTINEZ, vice-président et représentant de Saint-Méry ;

Madame Nadège DEWANCKER, représentante de Champeaux ;

Monsieur Stéphane HUBERT, représentant de Champeaux ;

Monsieur Pascal KUBIAK, représentant de Saint-Méry ;

Etaient Absents excusés :

Madame Candice BOYER ; représentant d'Andrezel ;

Madame Véronique LANGRY, représentante d'Andrezel, représentée par monsieur Bruno REMOND ;

Madame Jenifer PEREZ, représentante de Saint-Méry ;

Étaient également présents :

Madame Pascale KUBIAK, maire de Saint-Méry ;

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux ;

Virginie DOS SANTOS, secrétaire du SIRP.

Les conditions de quorum étant remplies, les membres du Comité syndical présents peuvent délibérer en exécution des articles L-2121-17, 20 et 21 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités étant remplies, monsieur Jean-Pierre HOLVOET, Président du SIRP, remercie les membres du Comité syndical présents et ouvre la séance à 18h30.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Approbation du compte rendu de la séance précédente ;
- Délibération : Création / suppressions de postes ;
- Délibération : Tarifs services périscolaires 2022/2023 ;
- Délibération : Site internet ;
- Point école ;
- Questions diverses.

En préambule, monsieur Joël MARTINEZ fait part de la démission de madame Jenifer PEREZ. L'article 5 des statuts du syndicat prévoit : « le syndicat est administré par un comité élu par les conseils municipaux, composé respectivement pour chaque commune de 2 délégués titulaires, 2 délégués suppléants et d'1 représentant des parents d'élèves désigné par chaque conseil municipal ».

En conséquence de quoi, il est demandé au conseil municipal de Saint-Méry de désigner un représentant des parents d'élèves afin de remplacer madame Jenifer PEREZ pour la durée du mandat restant à courir.

1- Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L-2121-15 du Code général des collectivités territoriales, madame Nadège DEWANCKER est désignée secrétaire de séance.

2- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion

Conformément à l'article L-2121-23 du Code général des collectivités territoriales les membres du comité syndical ont reçu un exemplaire du compte-rendu pour lecture.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu du 8 février 2022.

3- Délibération : Création / suppressions de postes

Le président du SIRP informe le comité syndical de la démission de madame Murielle MARIE, agent des écoles en charge de la surveillance en restauration scolaire le midi. Elle sera remplacée par Madame Ana Maria DA SILVA FERREIRA. Il convient donc de modifier le tableau des emplois en conséquence.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la création de poste, la suppression de postes et valide le tableau des emplois.

Délibération 2022-03-01 – Création/ suppressions de postes et tableau des emplois.

4- Délibération : Tarifs services périscolaires

Monsieur le Président du SIRP rappelle que lors de la dernière révision de tarifs des services périscolaires le comité syndical avait estimé qu'une réévaluation régulière est préférable à une hausse importante tous les 5-6 ans.

La hausse proposée prend en compte l'augmentation des charges du SIRP.

En conséquence, il demande au comité syndical d'approuver les tarifs pour les services périscolaires qui seront applicables à compter de la rentrée de septembre 2022.

1 enfant		2 ^{ème} enfant et plus	
Anciens tarifs	Nouveaux tarifs	Anciens tarifs	Nouveaux tarifs

Garderie matin (1h20)	2,15 €	2,30 €	1,45 €	1,55 €
Garderie soir (2h00)	2,60 €	2,75 €	1,75 €	1,85 €
Etude	2,90 €	3,10 €	2,00 €	2,10 €
Cantine	3,90 €	4,15 €	3,90 €	4,15 €
Cantine avec panier repas *	1,45 €	1,55 €	1,45 €	1,55 €

*Tarifs cantine – coût d'un repas enfant

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les tarifs pour les services périscolaires 2022-2023.

Délibération 2021-03-02 – Tarifs services périscolaires 2022-2023.

5- **Délibération : Site internet**

Le président du SIRP présente au comité syndical le site internet qu'il propose de mettre en ligne afin que toutes les informations utiles aux familles soient rassemblées et facilement accessibles.

Les familles auront accès aux informations relatives aux services périscolaires, aux mairies, à l'accueil de loisirs, aux écoles et aux représentants de parents d'élèves.

De plus, des liens permettront de contacter rapidement les différents interlocuteurs.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la mise en ligne du site internet www.sirpacsm.fr.

Délibération 2022-03-03 – site internet.

6- **Point Ecole**

Le président du SIRP fait part au comité syndical du mail de madame Sophie THIEBAULT PHILIPS, IEN, qui confirme que la 3^{ème} classe de maternelle sera maintenue pour 2022-2023 et demande confirmation du site sur lequel elle sera implantée.

Les représentants précisent que la 3^{ème} classe de maternelle ne peut être accueillie que sur Andrezel ou Champeaux qui disposent d'une seconde classe.

Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, maire de Champeaux, indique qu'il reste dans l'attente d'une réponse pour la demande de subvention des travaux de réfection de la toiture et d'isolation du bâtiment de l'école communale. Il ajoute qu'en cas de travaux les classes seraient délocalisées provisoirement pour la sécurité des élèves.

Monsieur Bruno REMOND, maire d'Andrezel, indique que 16 élèves sont prévus pour la rentrée 2022-2023 et que d'autres pourraient arriver en raison de la livraison des maisons en construction sur sa commune. La classe de Champeaux qui accueille actuellement les élèves ne serait donc plus assez grande.

Aux questions concernant la bibliothèque et le rapprochement avec les autres classes de maternelle, monsieur Bruno REMOND, précise que les élèves pourront être accueillis dans l'actuelle salle informatique et que des décroissements entre les écoles se font déjà sans aucun problème particulier.

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, président du SIRP, rappelle que l'IEN a émis de fortes réserves concernant les sanitaires qui, selon elle, ne seraient pas adaptés au nombre d'élèves et surtout aux élèves de GS de maternelle. Monsieur Bruno REMOND informe le comité qu'aucun nouvel aménagement des toilettes ne pourra se faire pour la rentrée 2022-2023 mais il s'engage à effectuer les travaux nécessaires pour la rentrée 2023-2024.

Monsieur Jean-Pierre HOLVOET, informe le comité syndical que l'IEN a chargé le responsable de la sécurité des écoles d'assister madame Céline MARTINOT lors de la prochaine DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) qui se fera courant avril/mai.

L'ensemble des conseillers ont pris en considération les avantages et inconvénients pour chacun des sites. Même si l'implantation sur le site de Champeaux présente de nombreux avantages sur le plan pédagogique et organisationnel comme l'indique madame Sophie THIEBAULT PHILIPS, l'implantation sur le site d'Andrezel semble plus pertinente sur la durée compte tenu des effectifs prévus pour 2023-2024 et années à venir.

Par ailleurs, il est demandé à ce que la présente motion fasse l'objet d'une délibération du comité syndical.

Aucune objection n'étant formulée, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'implantation de la 3^{ème} classe de maternelle sur l'école d'Andrezel.

Délibération 2022-03-03 – Implantation 3^{ème} classe de maternelle.

7- Questions diverses

Tarif du gaz

L'UGAP a transmis le nouveau bordereau de prix unitaire pour la fourniture de gaz. Une augmentation du tarif de la molécule de gaz de 74 % sera effective sur les prochaines factures. Une nouvelle augmentation doit être appliquée sur l'acheminement du gaz en juillet 2022 mais le montant n'est pas encore connu. Le chargé de clientèle a également prévenu qu'une nouvelle hausse de la molécule de gaz serait à prévoir pour 2023.

De l'avis général, il convient de commencer à se renseigner pour évaluer le montant des travaux et les subventions envisageables pour l'isolation de l'école maternelle, voire pour adopter un autre mode de chauffage.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, monsieur le président du SIRP lève la séance à 20h00.

Secrétaire de séance

Nadège DEWANCKER, représentante

Le Président du SIRP

Jean-Pierre HOLVOET, Président du SIRP

Annexes :
Feuille de présence
Adoption du PV
Délibérations

